

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/VG/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17	Télétransmission en Préfecture	01 OCT. 2024
Membres en exercice	17	Date de réception	01 Octobre 2024

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, GATTO, JACQUEMIN, BONNOT, PERES, CHIERICO
MM BOURDIN, PERONA, PETIT, JOUANIC, GUERIN, Membres.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes CREPET, EL AKKADI, BLESIOUS,
M. CAVIGLIOLI, Membres.

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel BOURDIN

DELIBERATION N° 403 / 24	<u>SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE</u>
du 01 Octobre 2024	DECISION MODIFICATIVE N° 2
Affiché	<u>BUDGET 2024</u>
Au 01 Décembre 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

Conformément à l'Instruction Budgétaire M22, par délibération n° 314 /23 du 24 Octobre 2023, le Conseil d'Administration a voté le Budget primitif du Service Autonomie à Domicile pour l'exercice 2024. La première décision modificative n°376/24 du 4 juin 2024 avait pour objet d'intégrer les résultats reportés de 2023.

La présente décision modificative propose d'ajuster les charges de personnel, d'ajouter des provisions et d'intégrer une subvention du CCAS, tel que validé par la délibération n°385/24 du 31 juillet 2024.

Section d'exploitation :

Une subvention du CCAS est prévue au compte 7718 à hauteur de 40 000 €. Par ailleurs, il faut prendre en compte un excédent sur opérations de gestion au compte 7583. Au final les recettes s'équilibrent à + 40 000 €.

En dépenses, il est prévu d'ajuster les crédits sur les 3 groupes :

Au chapitre 011 « Dépenses afférentes à l'exploitation courante »

- 5 500 € sont ajoutés sur divers comptes dont les frais de déplacement, les fournitures, et les prestations de nettoyage à l'extérieur » suite à l'intervention d'un prestataire chez une auxiliaire de vie pour la désinfection de son domicile.

Au chapitre 012 « Dépenses afférentes au personnel »

- 20 000 € sont ajoutés sur le régime indemnitaire, dont le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) et le Supplément familial de traitement (SFT), les taxes et cotisations URSSAF (comptes 6338 et 65511), selon le détail sur le tableau ci-après.

Au chapitre 016 « Dépenses afférentes à la structure »

- 14 500 € sont ajoutés sur les dotations aux provisions (compte 6817) pour dépréciation des actifs circulants et pour la prise en compte des inscriptions en Non-valeurs (compte 6541).

La section d'exploitation s'équilibre à + 40 000 €, comme récapitulé sur le tableau ci-joint à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE la décision modificative n° 2 relative au Budget 2024 du Service Autonomie à Domicile,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à FREJUS, le 25 Septembre 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT,
LA VICE-PRESIDENTE,**

Nassima BARKALLAH



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 083-268300449-20240925-403_24-DE

830013108	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	DM n°2 2024
Code INSEE	BUDGET MAINTIEN 05603	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

AJUSTEMENT PROVISIONS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60624 : Fournitures administratives	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6283 : Prestation de nettoyage à l'extérieur	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64112 : Indemnité de résidence	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64114 : Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64115 : Supplément familial de traitement	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunération principale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-641382 : Complément de traitement indiciaire (CTI)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64514 : Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64522 : Cotisations aux mutuelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64788 : Autres	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	5 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non valeur	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0.00 €	14 500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-7088 : Autres produits d'activités annexes	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €
R-7583 : Excédents sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
R-7588 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
R-7718 : Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 000.00 €	45 000.00 €	30 000.00 €	70 000.00 €
Total Général		40 000.00 €		40 000.00 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024



ID : 083-268300449-20240925-403_24-DE



830013108
Code FINESS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
« SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE »

ANNEE 2024
DM 2 M22

ARRETES ET SIGNATURES

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES Pour : 12 Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 12/09/2024

Le Conseil d'administration réuni le **25 SEPTEMBRE 2024** sous la présidence de David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente, est d'avis d'émettre un AVIS *FABRIKIE* pour la **Décision modificative n°2 de l'exercice 2024**

A Fréjus, le 25/09/2024

VU ET APPROUVE

La Vice-Présidente, Nassima BARKALLAH

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

